
DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, Alexandre BRICOUT.

Absents excusés :

- Guillaume PIERART a donné procuration à M Frédéric DARCHU
- Franck HUGOT a donné procuration à M Valéry ANSELOT

Date de convocation : 02 février - **Date d'affichage :** 2 février

Nombre de Conseillers présents : 13 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : Alexandre BRICOUT

OBJET : PRETS BANCAIRE

1) PRET RELAI - TAUX FIXE

Madame la Maire informe les Elus que la municipalité contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) et ayant pour objet d'un prêt à court terme dans l'attente de recettes certaines (subvention, FCTVA).

Caractéristiques de l'emprunt :

Montant du capital emprunté : 250 000€

Durée d'amortissement : 2 ans

Amortissement : in fine

Taux d'intérêt : 4.32%

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 250€

1) PRET LONG TERME - TAUX FIXE

Madame la Maire informe les Elus que la municipalité contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de 1 076 000 € (un million soixante-seize mille euros) et ayant pour objet d'un prêt à long terme.

DCM - SARS-POTERIES - 2023-18

Caractéristiques de l'emprunt :

Montant du capital emprunté : 1 076 000€

Durée d'amortissement : 15 ans

Amortissement : échéances constantes

Taux d'intérêt : 4.37%

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : 1 076€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à main levée et à la majorité, acceptent cette proposition.

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire